

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le deux novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Annie TOULLIC, Didier PICARD, Stéphane SAUNIER.

Absents excusés : Daniel GIL (pouvoir à St. Saunier), Yann BERRUET (pouvoir à R. Béguin), Pauline PETIT.

Absentes : Catherine BIRONNEAU, Virginie WILHELM.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL (AC n°431)

Le conseil municipal,

VOTE la vente du terrain communal cadastré section AC n°431, d'une superficie de 940 m², aux propriétaires riverains.

VENTE DE REPAS A LA COMMUNE DE GIROLLES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil municipal **ACCEPTE** la fabrication et la livraison de repas à la commune de Girolles pour son restaurant scolaire, **FIXE** le prix de vente du repas pour l'année scolaire 2015-2016, **ACCEPTE** le projet de convention entre la commune de Corquilleroy et la commune de Girolles, **ACCEPTE** l'annexe à la convention indiquant l'objet et les modalités financières des prestations pour l'année scolaire 2016-2017, annexe qui sera modifié chaque année avant la rentrée scolaire.

APPROBATION DE LA LETTRE DE MISSION AU CABINET HARIMED POUR LE RECRUTEMENT D'UN MEDECIN

Le maire présente au conseil municipal le projet de lettre de mission proposé par le cabinet « HARIMED » pour l'aide au recrutement d'un médecin généraliste, la précédente convention signée avec un autre cabinet n'ayant pas aboutie.

Le conseil municipal, **ACCEPTE** (11 voix pour, 2 abstentions, 2 contre) le projet de lettre de mission entre la commune de Corquilleroy et le cabinet HARIMED Intégration.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL 2016

La fin de l'exercice budgétaire nécessite la régularisation de certaines écritures et le transfert de crédits.

APPROBATION DES STATUTS DU NOUVEAU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DEPARTEMENTALE

Le conseil municipal **ADOpte** sans modification le projet de statuts du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

CREATION D'UNE REGIE POUR LES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Le conseil municipal **DECIDE** d'instituer une régie de recettes et d'avances auprès du service comptabilité de la commune de Corquilleroy pour les locations de salles communales.

